

**PROCES-VERBAL DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CCAS**  
**LE 12 NOVEMBRE 2025**

---

**Présents** : M. BONNET, Président, Mme MATHIEU, vice-présidente, Mmes BOIS, BOURGEOIS, BRULEBOIS-VIOTTO, CARBONE, DESCHARRIERES, HEILLIETTE, HERA, LE BARRILLEC, SPALANZANI, Mrs BOIS, PISON.

**Pouvoirs** : Mme ANGLEYS (donne pouvoir à Mme DECHARRIERES), M. MICHALINA (donne pouvoir à Mme CARBONE), Mme THENOZ (donne pouvoir à Mme MATHIEU).

**Secrétaire de séance** : Anna GUGLIELMI DUMEE

Le procès-verbal du 18 septembre 2025 est approuvé à l'unanimité des membres présents et représentés. A la demande des membres du CCAS.

**Délibération n°01** – BUDGET CCAS 2025, Vote du Budget Primitif 2025

Dominique BONNET, Président du CCAS, présente le budget primitif 2026. La parole est donnée à Stéphane ROUX du service finances qui décline les lignes budgétaires.

Pour la Section de Fonctionnement :

Dépenses .....	311 046 €
Recettes .....	311 046 €

Pour la Section d'Investissement :

Dépenses.....	1 000 €
Recettes.....	1 000 €

Le Conseil d'administration du CCAS, à l'unanimité de ses membres présents et représentés, approuve le budget 2026.

**Délibération n°02** – Délégations de fonctions et de signature du Président

Le Conseil d'Administration du CCAS, réuni le 12 novembre 2025, rappelle la délibération du 20 juillet 2020 relative à la délégation de signature du Président, conformément à l'article R123-23 du Code de l'action sociale et des familles.

Suite au départ en retraite de Madame Anna DUMEE et dans le cadre de la procédure des secours d'urgence c'est Madame Pascale GODDON, nouvel agent social qui pourra signer les décisions prises par le Président ou la Vice-présidente pour l'attribution des secours d'urgence. Cette mesure vise à garantir une réponse rapide aux besoins alimentaires ou d'hygiène de première nécessité.

Le Conseil d'administration du CCAS, à l'unanimité de ses membres présents et représentés, approuve cette décision.

### **Délibération n°03 – Aides financières exceptionnelles pour O.L et M.O**

Le CCAS, dans le cadre de sa mission de soutien aux personnes en difficulté sur la commune, décide d'attribuer une aide financière à Mmes O.L. et M.O. qui n'ont pas bénéficié de l'allocation rentrée scolaire de la CAF. L'aide est de 450 € par foyer.

Le Conseil d'administration du CCAS, à l'unanimité de ses membres présents et représentés, approuve cette décision.

### **Délibération n°04 – Sortie seniors du 03 décembre 2025 – Visites-restaurant**

Madame Marie-Béatrice MATHIEU propose une sortie à la journée le 3 décembre 2025 :

- Visite guidée du Musée de la Révolution Française à Vizille
- Déjeuner au restaurant le Floréal
- Visite du Musée d'Arts et traditions populaires de la Combe de Lancey.

Le prix est fixé à 50 €. Il sera dégressif en fonction du quotient familial selon grille annexée.

Le Conseil d'administration du CCAS, à l'unanimité de ses membres présents et représentés, approuve cette décision.

Fin de séance : 19h

La Secrétaire,  
Anna GUGLIELMI DUMEE



Le Président du CCAS,  
Dominique BONNET

